

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Milieu naturel »

Date de réunion : Mardi 4 juillet 2023

Lieu : Salle des mariages de la mairie de Miramas

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. Rappel du contexte

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé une nouvelle phase d'études d'opportunités et de concertation continue.

Une 1^{ère} séquence de concertation entre mars et juin 2022 a permis d'enrichir les connaissances sur la situation du territoire, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.

En parallèle des études d'opportunités de phase 2 sur le projet, une 2^{ème} séquence de concertation est engagée depuis la fin de l'année 2022 et a pour objectifs de :

- Partager avec les parties prenantes de la concertation :
 - Les objectifs du projet ;
 - L'état initial actualisé ;
 - Les dynamiques d'évolution et projets envisagés sur le territoire ;
 - Les politiques et stratégies nationales : mobilité, énergie-climat, biodiversité, agriculture ... ;
- Recueillir les enjeux prioritaires des participants pour permettre l'évaluation des variantes ;
- Co-construire les variantes ;
- Partager la méthode d'évaluation des variantes.

Le 04 juillet 2023, la DREAL a organisé à Miramas un groupe de travail consacré à la thématique : « Milieu naturel », complémentaire à celui du 23 mai 2023.

Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges nourris de ce groupe de travail.

NB : Le support de présentation du groupe de travail est disponible sur le site internet du projet¹.

2. Déroulé du groupe de travail

M. Daniel HIGLI, adjoint au maire de Miramas, délégué aux déplacements, a introduit le groupe de travail en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

Lionel PATTE de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, adjoint au chef du service transports, infrastructures et mobilité a remercié la commune de Miramas d'accueillir un nouveau groupe de travail et excuse Xavier CERE, responsable d'opération du projet, pour son absence due à des raisons de santé.

Mme RICHARD-FERROUDJI, garante de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le projet de liaison Fos-Salon, rappelle son rôle de garante de la CNDP (partagé avec M. Jean-Michel FOURNIAU) dans le cadre de la concertation continue. Dans le cadre du droit à l'information et à la participation, elle encourage les participants à s'exprimer et solliciter la CNDP. Elle mentionne également sa nomination en tant que co-garante sur le projet GravitHy. Elle se tient à disposition des participants pour toutes questions ou précisions complémentaires.

Le groupe de travail s'est déroulé en 7 temps :

- Accueil des participants
- Introduction du groupe de travail
- Rappel du processus d'élaboration du projet
- Questions à la suite du groupe de travail du 23 mai 2023
- Synthèse des enjeux relatifs au milieu naturel
- Critères et indicateurs d'évaluation des variantes
- Partage et échanges sur les 1^{ers} éléments de comparaison des variantes – analyse multicritères
- Suites et clôture de la séance

3. Retour sur les questions posées lors du précédent groupe de travail du 23 mai

La DREAL propose d'apporter des réponses à des questions posées lors du précédent groupe de travail du 23 mai.

¹ https://www.liaison-fos-salon.com/_files/ugd/1f84b4_5bc0f7e19fb94423b9ce3e4299061086.pdf

Ces questions ont porté sur :

- Les objectifs et l'articulation de la démarche ERC avec le projet de liaison Fos-Salon ;
- Les données bibliographiques prise en compte dans les études environnementales ;
- La cohérence de la caractérisation des niveaux d'enjeux avec les autres évaluations sur le territoire ;

3.1. Les objectifs et l'articulation de la démarche ERC avec le projet de Liaison Fos-Salon

Magali MOINIER, en charge de la démarche ERC territorialisée pour la DREAL, présente les objectifs de la démarche, son articulation et sa cohérence avec la conception du projet de liaison Fos-Salon avec :

- Une mise en cohérence du diagnostic qui prévoit :
 - Une superposition de la modélisation de la valeur écologique au 100 x 100 m avec les inventaires faune/flore réalisés et le niveau d'enjeu des habitats naturels ;
 - Le croisement de la méthodologie de la qualification des quatre niveaux d'enjeux ;
- Une mise en cohérence des solutions d'évitement et de réduction par rapport à l'approche écologique et paysagère territoriale ;
- Sur les différentes sections du projet : la présentation des points durs identifiés et des solutions à privilégier pour éviter, réduire ou compenser les impacts des variantes ;
- À une échelle territoriale plus large, la volonté de mutualiser les mesures de compensation de plusieurs projets et de trouver des sites de compensation pour les prairies humides, les prairies sèches et les zones humides.

Cette présentation a fait l'objet de nouveaux échanges avec les participants qui sont détaillés ci-après :

- M. CLARET du collectif Cistude et du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) souligne son désaccord avec les notions d'artificialisation et de compensation, car ce qui est détruit est selon lui incompensable.
 - Mme MOINIER indique que la démarche ERC s'inscrit dans le prolongement de la Charte pour l'environnement de 2004 et la loi Grenelle de 2009 dont l'engagement est d'éviter les atteintes à l'environnement, réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et dans la mesure du possible compenser ce qui n'aura pu être ni évité, ni suffisamment réduit par le projet de liaison Fos-Salon.
 - La DREAL ajoute que la remarque était parfaitement légitime, la pression sur les milieux naturels est importante

et c'est pour cela qu'il est nécessaire d'éclairer les décisions pour garantir la soutenabilité du projet.

- Mme MILLEVILLE du collectif Cistude interroge la DREAL sur sa capacité à compenser les impacts sur les zones humides au regard du nombre restreint de zones similaires dans le périmètre du projet.
 - La DREAL indique que leur prestataire a effectué une étude sur le foncier disponible et a trouvé des zones qui pourraient être requalifiées et permettraient d'avoir un gain écologique.
- M. MAURY du Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) salue les principes de cette démarche territorialisée et interroge la DREAL sur le périmètre d'étude pris en compte et notamment sur la prise en compte du projet de réseau de transport d'électricité (RTE) qui va traverser la Crau.
 - La DREAL indique que le périmètre d'étude de la démarche ERC se fait bien à l'échelle de la plaine de la CRAU et invite les participants à consulter [le support de présentation](#) et la [synthèse de la réunion](#) du 28 avril 2022 sur cette même thématique, sur le site du projet : <https://www.liaison-fos-salon.com>.

3.2. Les données bibliographiques prises en compte dans les études environnementales

Christophe GIROD du bureau d'étude EGIS, en charge des études d'opportunités de phase 2 pour le projet de Liaison Fos-Salon, précise que les données bibliographiques issues de la base SILENE (<https://silene.eu>) ont été intégrées au diagnostic sur les milieux naturels ainsi que les données en libre accès sur OpenObs (<https://openobs.mnhn.fr/>).

3.3. La cohérence de la caractérisation des niveaux d'enjeux avec les autres évaluations sur le territoire

M. GIROD rappelle qu'une caractérisation des milieux naturels de la section Sud avait été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et, comme souligné par M. CLÉMENT du GPMM lors de la séance du 23 mai 2023 les niveaux d'enjeux ne sont pas identiques.

Il précise que les niveaux d'enjeux ont été comparés et demeurent cohérents. La méthodologie utilisée par Egis pour obtenir cette qualification des niveaux d'enjeux sera détaillée dans la prochaine séquence des groupes de travail.

Ces précisions ont fait l'objet d'une remarque d'un participant :

- M. MARQUIS du collectif Cistude a souligné la difficulté de compenser les zones humides, notamment celles entre Lavalduc et l'Engrenier pour laquelle le niveau d'enjeux présentés lors du groupe de travail du 23 mai ne lui semblait pas assez haut.
 - M. GIROD indique que le niveau d'enjeu de cette zone a été rehaussé suite à la dernière réunion et que la cartographie ajustée sera présentée dans le cadre de la prochaine séquence.
 - La DREAL souligne sa volonté de stabiliser une méthodologie robuste, qui sera consolidée à partir des remarques des participants et permettra d'obtenir une caractérisation des milieux naturels au plus juste.

4. Synthèse des enjeux environnementaux

4.1. Méthodologie utilisée

M. GIROD présente la méthodologie utilisée pour définir les niveaux d'enjeux. L'objectif est de combiner les enjeux liés aux espèces et habitats avec les enjeux réglementaires afin d'identifier les secteurs prioritaires.

Cette méthodologie est standardisée et a notamment été utilisée dans le cadre du projet de contournement autoroutier d'Arles afin d'assurer la même caractérisation des niveaux d'enjeux dans le périmètre de la Crau.

Cette présentation de la méthodologie utilisée a fait l'objet d'échanges avec les participants qui sont détaillés ci-après :

- M. WOLFF du CEN PACA demande des précisions sur la notion de patrimonialité et de responsabilité locale ainsi que sur la pondération des scores entre ces 2 éléments.
 - M. GIROD précise que la valeur patrimoniale attribuée à une espèce dépend de son occurrence sur le territoire et en France, de son statut de conservation et de son état de protection.
 - Concernant la responsabilité locale, un score est attribué selon l'occurrence de l'espèce dans le périmètre d'étude du projet et le rôle que joue l'écosystème dans le périmètre de l'étude pour cette espèce.
 - M. GIROD rappelle que dans la plupart des cas, les deux éléments évoluent de manière concordante (les espèces à très forte patrimonialité sont généralement présentes sur une ou deux stations seulement, ce qui fait que la responsabilité locale est également forte).
- M. MAURY souligne qu'il est important de corréliser le niveau d'enjeu avec les habitats locaux, mais que ces derniers devaient se définir

et être évalués en fonction de la population totale. La responsabilité locale est majeure, mais il est nécessaire d'envisager une stratégie de conservation systémique.

- Mme TISSIER, agricultrice, soulève que la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau est classée depuis 2021 et exprime son incompréhension que le projet de liaison Fos-Salon puisse impacter cette zone protégée.
 - M.GIROD indique que les impacts induits par le projet sur la réserve sont considérés avec la plus grande importance par la Région, le CEN et la DREAL.

4.2. Enjeux de la section Nord

M.GIROD présente les enjeux relatifs à la section nord (*disponible sur le support de présentation de la réunion en libre accès sur le site internet du projet*).

Cette présentation est suivie d'un temps d'échange avec les participants :

- M. COPPEY de France Nature Environnement (FNE) demande si les enjeux du milieu naturel avaient été comparés aux 2 variantes de la section Nord et aux capacités routières.
 - La DREAL précise que les questions relatives aux capacités routières des 2 variantes à l'étude ont été traitées lors du groupe de travail du 03/07/2023 consacré aux déplacements, services et climat. La comparaison des variantes sera réalisée dans la prochaine séquence.
- Mme TISSIER interroge la DREAL sur les solutions envisagées pour assurer l'accessibilité des riverains et exploitants des parcelles le long de la RN569.
 - La DREAL indique que si le tracé de type voie express est retenu, des rétablissements d'accès pour les riverains devront être aménagés. Les accès à rétablir ont été identifiés lors du groupe de travail agriculture et lors des groupes de travail sur la conception des variantes. Les modalités précises de rétablissement seront approfondies dans les phases d'études ultérieures une fois le choix d'une variante préférentielle établie.
- M.COPPEY fait référence à un autre projet routier dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (04) pour illustrer l'impact potentiel que peut représenter la création de voies de rétablissements qui sont parfois parallèles à la route existante et augmente ainsi les emprises foncières.
- M.COPPEY demande si la continuité des voies cyclables est également prise en compte dans la conception des variantes.
 - La DREAL indique que ce sujet a été abordé lors de la réunion du 03/07/2023 sur les déplacements et services et confirme

que la continuité cyclable en complément des projets portés par les collectivités est bien étudiée dans la conception des variantes.

4.3. Enjeux de la section Centre

M.GIROD présente les enjeux relatifs à la section centre (*disponible sur le support de présentation de la réunion en libre accès sur le site internet du projet*) en précisant que sur cette section les niveaux d'enjeux sont plus faibles au regard de l'absence de variante envisagée et des aménagements prévus.

Cette présentation est suivie d'un temps d'échange avec les participants :

- M. WOLFF demande des précisions sur la nature des enjeux dans le périmètre de la piste d'essais de BMW et si des coussouls avaient été recensés.
 - M.GIROD indique que cette zone n'a pas été explorée, car c'est une propriété privée et que l'accès n'a pas été rendu possible.
 - La DREAL précise qu'un ajustement sera réalisé sur la carte pour mentionner que cette zone n'a pas été étudiée.

4.4. Enjeux de la section Sud

M.GIROD a présenté les enjeux relatifs à la section Sud (*disponible sur le support de présentation de la réunion en libre accès sur le site internet du projet*).

Cette présentation est suivie d'un temps d'échange avec les participants :

- M. MARQUIS demande à la DREAL de réétudier précisément les zones humides de cette section.
 - M. GIROD précise que des études sont en cours et que les résultats de ces dernières seront intégrés au diagnostic environnemental.
- M. WOLF demande à la DREAL de préciser si les variantes de la section Sud sont complémentaires ou bien indépendantes.
 - La DREAL précise que la section Sud se subdivise en deux :
 - La section sud de la liaison Fos-Salon avec les variantes 1 et 2 dans la zone du Ventillon en tracé neuf et la variante 3 qui consiste en un réaménagement de la route existante. Ces variantes font la liaison entre Istres et la Feuillane ou la Fossette.
 - Il y a également en complément le contournement de Fos-sur-Mer avec une variante dite du Barreau des Étangs, le réaménagement des voies portuaires ou le réaménagement de la RN568.

- En fonction de la variante qui sera retenue pour le contournement de Fos-sur-Mer cela aura une implication sur la variante de la section Sud de la liaison Fos-Salon à la fois pour assurer la connexion entre les 2 variantes mais aussi en termes de dimensionnement de la variante (2x2 voies ou 2x1 voies).

5. Critères et indicateurs de comparaison des enjeux environnementaux

Jordan FLEURUS de Nicaya conseil, en charge de la facilitation et de l'animation du groupe de travail pour la DREAL, introduit la séquence qui a pour objectif d'enrichir et de compléter collectivement les critères et indicateurs qui serviront à l'évaluation des variantes dans le cadre de l'analyse multicritères.

Afin de proposer des critères et indicateurs complémentaires à ceux présentés par la DREAL, les participants demandent des précisions sur le projet :

- M. DORNE, chargé de projet sur les politiques régionales routières pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, demande à la DREAL des clarifications sur les objectifs du projet et la notion de soutenabilité sociale du projet.
 - La DREAL précise intégrer et prendre en compte un maximum de dimensions liés à la viabilité et à la durabilité du projet dans plusieurs domaines. La soutenabilité sociale concerne les aspects sociaux du projet, l'objectif étant de minimiser les impacts négatifs sur les populations locales et de maximiser les apports et bénéfices à long terme du projet de liaison Fos-Salon pour la société.
- M. COPPEY demande à la DREAL si les enjeux et les risques liés aux transports de matières dangereuses ont été considérés.
 - La DREAL indique qu'un groupe de travail sur les risques technologiques et industriels a été organisé le 21 mars 2023 et que ces enjeux sont bien pris en considération.
- M. COPPEY demande à la DREAL si les risques de déversement de matériaux toxiques sur la route sont pris en compte dans la conception des variantes :
 - La DREAL précise que des bassins de rétention avec des systèmes de rétention des eaux polluées seront positionnés de manière à collecter les eaux déversées sur la chaussée.
- M. DORNE salue la démarche de concertation mise en place par la DREAL avec un nombre conséquent de groupe thématique et demande comment *in fine* la variante préférentielle sera identifiée.
 - La DREAL indique que les échanges et les enrichissements des études qui ont eu lieu lors de cette séquence de

concertation vont permettre d'identifier et de hiérarchiser les enjeux. Ces différents niveaux d'enjeux permettront de comparer les variantes et de proposer une variante préférentielle sur laquelle les élus se positionneront.

En complément des critères et indicateurs sur la thématique des milieux naturels proposés par la DREAL les participants proposent de :

- Comparer le coût, la fonctionnalité des variantes et les perturbations induites sur les milieux naturels et la biodiversité : zones humides, habitats...
- Évaluer le taux d'artificialisation des sols en fonction de chacune des variantes ;
- Mesurer les impacts cumulés des différentes variantes ;
- Prendre en compte les impacts potentiels sur les dessertes riveraines et de l'évaluer en fonction du linéaire de dessertes et le nombre d'accès à recréer ;
- Prendre en compte les continuités écologiques à recréer ;
- Évaluer les perturbations induites par le fonctionnement de l'infrastructure sur les milieux écologiques ;
- Évaluer le nombre d'habitats non compensables impactés.

En complément de ces contributions :

- M. MAURY indique à la DREAL que la destruction des habitats, par le projet, est un critère rédhibitoire disqualifiant. Il a également demandé pourquoi les critères fixés par la loi Climat et résilience (réduction de 50% de l'artificialisation des sols pour la décennie 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021 et à l'horizon 2050 : absence de nouvelles artificialisations non compensées) n'apparaissaient pas clairement dans la présentation.
 - M. GIROD précise que la réglementation et le cadre légal de la loi ZAN (zéro artificialisation nette) sont au cœur du projet, notamment en ce qui concerne la renaturation.
- M. CHEYLAN de l'association de sauvegarde de la Crau suggère à la DREAL de hiérarchiser les enjeux et critères en fonction des espèces et non des populations. Il fait également remarquer l'importance de développer les continuités écologiques.
 - La DREAL rappelle que l'un des objectifs du projet est de préserver la biodiversité, à l'échelle du projet et si possible au-delà du périmètre avec l'amélioration des continuités écologiques.

6. Suites et clôture de la séance

La DREAL remercie l'ensemble des participants pour leur participation active.

Une synthèse de la réunion sera transmise aux participants et le diaporama mis en ligne sur le site internet du projet.

Une prochaine séquence de concertation se déroulera à l'automne avec la comparaison des variantes.

Les participants seront informés par mail de l'organisation des prochaines rencontres sur le projet.

7. ANNEXE – LISTE DES PRÉSENTS*

7.1. Maître d'ouvrage

Nom	Prénom	Organisme
PATTE	Lionel	Adjoint au chef du service transports, infrastructures, mobilité
MOINIER	Magali	Mission dynamique portuaire

7.2. Prestataire de la DREAL

Nom	Prénom	Organisme
GIROD	Christophe	Bureau d'étude Egis – MOE
MEYER	Éric	Bureau d'étude Egis – MOE
FLEURUS	Jordan	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
LAURENT	Sacha	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA

7.3. Garant de la concertation

Nom	Prénom	Organisme
RICHARD-FERROUDJI	Audrey	Commission Nationale du Débat Public – Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon

7.4. Participants*

Nom	Prénom	Organisme
ABDALLAH	Nadia	Mairie d'Istres
ASENCIO	Danielle	Habitante
BERTUS	Vincent	CEN PACA
BERGES	Marlène	La Provence
BOULEAUX	Valérie	Habitante
BOULEAUX	Florian	Habitant
CHEYLAN	Gilles	Association de sauvegarde de la Crau
CLARET	René	Habitant, Collectif Cistude - MNLE
COPPEY	Stéphane	FNE PACA
DORNE	Rémi	Métropole Aix Marseille Provence
FABRE	Marie-Claude	Habitante, Collectif Cistude
FRACHAT	Stéphane	Vinci Autoroutes
HIGLI	Daniel	Adjoint au maire de Miramas délégué aux déplacements
LYOTARD	Nathan	SCI du Grand Moutonnier
MARQUIS	Christian	Collectif Cistude
MAURY	Marc	CEN PACA
MILLEVILLE	Christelle	Collectif Cistude
PEREZ	Laurence	Mairie de Salon de Provence - Urbanisme
PERONNET	Michel	Adjoint au maire de Grans délégué aux projets et aux grands travaux
SOLTERMANN	Didier	Mairie de Salon-de-Provence
TASSONE	Carmelo	Directeur aménagements et grands projets Mairie de Miramas
TRAMONTIN	Céline	SYMCRAU
TISSIER	Anne	Agricultrice à Grans
TISSIER	Jean-Jack	Habitant
WOLFF	Axel	CEN PACA

*Ayant renseigné la feuille d'émargement

